

SURIC@TE :

Voici quelques informations concernant ce nouveau dispositif mis en place récemment.

Il s'adresse à tout public, randonneurs pédestres, Vététistes, cavaliers, afin de signaler toute anomalie : balisage, entretien, conflit d'usage, atteinte à l'environnement

Comment signaler une anomalie :

Contactez le site :

<http://sentinelles.sportsdenature.fr>

Ce site vous adressera un accusé de réception que vous devrez confirmer.

Pour votre information lorsqu'un signalement arrive sur ce site sont informés :

- 1) La Direction départementale de la cohésion Sociale Jeunesse et Sport
- 2) Le Conseil Général
- 3) Le Comité Départemental

Vous pouvez cependant bien entendu toujours signaler les anomalies, comme par le passé en établissant une fiche Eco-Veille